



Signature Constat amiable

Par **k0rb3n**, le **23/01/2013 à 22:04**

Bonjour, simple question qui me trotte dans la tête depuis un bon bout de temps. est ce obligatoire de signer un constat amiable? Si oui ou non quel article de loi le précise? je cherche sur le net et on lit de tout... Cordialement!

Par **chaber**, le **24/01/2013 à 07:53**

bonjour la signature d'un constat amiable n'est absolument pas obligatoire au sens légal, mais elle peut accélérer le règlement d'un sinistre. 2 versions différentes peuvent amener à un partage à 50% Vous devez décliner obligatoirement à l'adversaire votre identité complète, les éléments de votre véhicule, y compris assurance